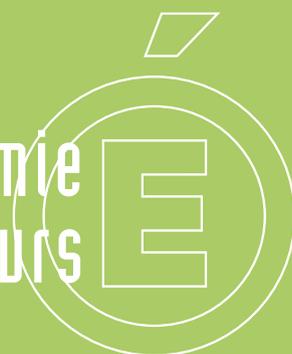


# le conseiller principal d'éducation et le climat scolaire

Actes du colloque CPE 2012 Eure-et-Loir / Loiret



académie  
Orléans-Tours



<http://cpe.ac-orleans-tours.fr/>



## À PROPOS

### Colloque CPE 2012

Le conseiller principal d'éducation agit conformément à la circulaire n°82-482 du 28 octobre 1982. Le besoin accru d'éducation rend plus forte encore la nécessité d'assurer la cohérence entre les enseignements et la vie scolaire, et de travailler à une prise en charge globale de l'élève.

Le colloque CPE 2012 (Eure-et-Loir / Loiret) s'est tenu le 18 avril 2012 au collège Max Jacob de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Le présent recueil constitue les actes de ce colloque dans sa version simplifiée. Il est le témoin des débats et le guide des ressources exhaustives consultables sur le site web académique (<http://cpe.ac-orleans-tours.fr>).



## SOMMAIRE

### Conférences du matin.....7

Les facteurs déterminants du climat scolaire et ..... 9  
leurs incidences sur la réussite des élèves

La pacification des établissements : le rôle des ..... 11  
contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques

### Ateliers & table ronde ..... 13

L'engagement de l'élève au sein de l'établissement ..... 15

Bonheur scolaire et épanouissement personnel ..... 16

Politiques disciplinaires et politiques éducatives ..... 17

Le CPE pédagogue et évaluateur ..... 18

Du projet vie scolaire au projet vie de l'élève ..... 19

Les Tice et le climat scolaire ..... 20

Table ronde ..... 21



## CONFÉRENCES DU MATIN

---





## LES FACTEURS DÉTERMINANTS DU CLIMAT SCOLAIRE ET LEURS INCIDENCES SUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

### Intervenant

**Claude Bisson-Vaivre**, *doyen de l'inspection générale Établissements et vie scolaire.*

### Résumé

Progressivement, la notion de climat scolaire a fait l'objet de considérations institutionnelles au cours de ces dernières années. Pisa 2009 introduit la notion de climat scolaire comme élément de l'environnement d'apprentissage. Ainsi, les élèves obtiennent de meilleurs résultats lorsqu'ils bénéficient d'un environnement discipliné, du soutien de leurs parents et d'enseignants motivés. Les circulaires de rentrée intègrent petit à petit cette notion de climat scolaire ; elle se développe dans les projets académiques, pour une vraie déclinaison sur le terrain.

Le climat scolaire est un ensemble de conditions d'apprentissage et/ou de conditions d'environnement qui favorisent la venue de l'élève, font en sorte qu'il y reste et contribuent à sa réussite.

Ses caractéristiques portent sur :

- > le cadre d'éducation : le sens compris et approprié de l'école ;
- > les relations entre personnes et entre groupes ;
- > le sentiment de justice et d'équité ;
- > le sentiment de sécurité ou l'insécurité combattue ;
- > le sentiment d'appartenance ;
- > l'attention que les personnels enseignants et d'éducation portent aux élèves : personnalisation et écoute.

Quelles sont alors les conditions de sauvegarde et/ou de promotion du climat scolaire ?

Quelles actions propices mettre en œuvre dans les établissements scolaires ?

### Documents associés

Diaporama de Claude Bisson-Vaivre, doyen de l'IGEN EVS : <http://goo.gl/6osRR>.

Circulaire de rentrée 2010 : <http://goo.gl/ifqn>.

Circulaire de rentrée 2011 : <http://goo.gl/P33rc>.

Circulaire de rentrée 2012 : <http://goo.gl/oymb8>.

Projet académique de Versailles (2006-2010) : <http://goo.gl/kbAK2>.

Projet académique d'Orléans-Tours (2007-2011) : <http://goo.gl/5sZgM>.

Axe 3 du projet académique de Versailles (2011-2015) : <http://goo.gl/QWJSm>.

Projet académique d'Aix-Marseille (2007-2010) : <http://goo.gl/7PK1R>.

Projet académique d'Aix-Marseille (2011-2015) : <http://goo.gl/Xg8tN>.

Projet académique d'Orléans-Tours (2012-2015) : <http://goo.gl/gFESH>.

Environnement d'apprentissage Pisa 2009 : <http://goo.gl/vk0XZ>.





## LA PACIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS : LE RÔLE DES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT ET DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

### Intervenant

**Dominique Raulin**, ancien directeur du CRDP d'Orléans-Tours.

### Résumé

Maintenir la « paix sociale » dans un établissement scolaire est une nécessité absolue pour espérer voir les élèves travailler. En revanche, beaucoup d'équipes ont été déçues en cherchant à en faire un préalable à toute réflexion relevant de la pédagogie disciplinaire : par exemple, exiger un fonctionnement pacifié de l'aide personnalisée et réfléchir ensuite au contenu et à l'organisation de celle-ci, alors qu'un contenu et une organisation mieux adaptés aux besoins et aux attentes des élèves permettraient d'obtenir leur adhésion (même partielle) et faciliteraient le retour à un fonctionnement pacifié.

Le refus de la règle scolaire par beaucoup d'élèves peut s'expliquer de différentes façons dont certaines sont récentes et se développent très vite :

- > une incrédulité grandissante dans l'intérêt de réussir à l'École et plus largement d'obtenir des diplômes ;
- > la perte du sens des savoirs scolaires (patrimoniaux, en particulier) qui ne correspondent pas à l'environnement culturel de certains élèves (communautarisme par exemple, mais également télé-réalité...) ;
- > la conviction de plus en plus forte de l'inutilité de l'École : les médias remettent en cause fondamentalement l'École dans sa mission traditionnelle de transmission des savoirs, instituant de fait une forme de relativisme absolu qui remet en cause la légitimité de l'enseignant, plus généralement de l'adulte, et donc de son discours.

C'est donc en travaillant au cœur de l'activité scolaire, c'est-à-dire les contenus d'enseignement, que l'on peut trouver des éléments de solution : ces éléments existent sur le plan réglementaire et n'attendent plus qu'à être mis en œuvre par les équipes éducatives, depuis 2006, à travers la primauté donnée aux compétences par rapport aux connaissances dans le socle commun mais également depuis, dans les différents nouveaux programmes de collège, de LP et maintenant de LEGT. Ce sont des changements de paradigmes que doivent opérer les établissements :

- > d'une école qui **transmet des savoirs** à une école qui **apprend à s'en servir**,
- > du professeur « **conférencier** » au professeur « **maître-nageur** »,
- > d'une école qui **classe les élèves** à une école qui **permet à chacun de progresser**.

### Documents associés

Diaporama de Dominique Raulin : <http://goo.gl/WBShN>.



## **ATELIERS & TABLE RONDE**

---





## L'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

### Intervenants

**Sarah Bauer**, CPE au lycée Durzy, Villemandeur, Loiret.

**Mickaël Robin**, CPE et faisant fonction de principal adjoint, au collège Val de Voise, Gallardon, Eure-et-Loir.

### Résumé / conclusions

Nous demandons de plus en plus aux élèves de **s'investir dans leur établissement scolaire** et ce dans **tous les aspects de leur scolarité**. En effet, l'engagement est **source de valorisations multiples et d'apprentissages** pour l'élève :

- > **développement d'appartenance** à un établissement (similaire à celui des grandes écoles parisiennes) ;
- > **reconnaissance par ses pairs** ;
- > **mise en place d'actions associatives** en direction du plus grand nombre ;
- > **construction d'un sens à la vie scolaire** afin de permettre aux élèves de **s'épanouir dans leurs établissements** et non plus de voir ceux-ci uniquement comme des lieux de savoirs et de délivrance de diplômes ;
- > **apprentissage de compétences transversales** validées dans le cadre du socle commun, sur le livret scolaire au baccalauréat général et technologique.

Parallèlement, nous constatons **une réelle méconnaissance des outils d'expression qui leur sont dévolus** au sein des établissements.

Dans cette optique, il est préférable de **susciter un investissement de quelques uns dans le cadre des instances collégiennes / lycéennes** où des stratégies d'information, d'accompagnement et d'appropriation sont mises à leur disposition (délégués, conférence des délégués, conseil à la vie lycéenne, maison des lycéens, associations, journées d'actions particulières, etc.) **tout en travaillant sur le long terme afin de faire de l'engagement de ces quelques élèves, s'inscrivant dans un comportement citoyen, l'engagement de tous**. Les **nouveaux textes de la réforme des instances lycéennes** impulsent une **plus grande dynamique** dans l'engagement des élèves par la mise en place de plus de transparence et de lisibilité dans le mode électoral, une plus grande assise de ces instances dans l'EPL (ex. : le vice-président du CVL siège de droit au CA), voire une plus grande autonomie de gestion (MDL).

**Le CPE joue un rôle central dans cette notion d'engagement** car il peut se positionner comme une **interface** entre l'élève et l'institution scolaire, comme un **acteur déterminant** pour impulser et développer les espaces d'expression, pour cadrer, encadrer, accompagner ou faire accompagner les initiatives des élèves. Par cette action, le CPE a une influence certaine sur le climat scolaire.

### Documents associés

<http://www.lesoclecommun.fr> ; <http://goo.gl/yzlfrq> ; <http://goo.gl/mKvxvD> ; <http://goo.gl/qPq3K> ; <http://goo.gl/wgl5V>.

### Liens

Réforme du CVL et de la MDL : <http://goo.gl/SDg9P>.



## BONHEUR SCOLAIRE ET ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL

### Intervenants

**Jean-Martial Lalande**, CPE au lycée professionnel, LDM Gaudier-Brzeska, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Loiret.  
**Mireille Fromentaud**, déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle, rectorat, Orléans-Tours.

### Résumé / conclusions

Le bonheur est une **notion subjective** où l'épanouissement personnel revêt une dimension particulière. Deux thématiques se dégagent alors : **Comment l'institution doit-elle s'adapter pour favoriser l'épanouissement personnel des élèves ? Quels choix faire pour que le cadre de vie favorise l'adhésion des élèves aux apprentissages ?**

Le CPE a alors toute sa place dans le travail à mener sur le **sens à donner à la scolarité des élèves**, notamment en direction des élèves hostiles vis-à-vis des apprentissages. En effet, il existe un **lien entre bonheur scolaire et réussite scolaire** ou plus précisément autour de la réussite du **projet de l'élève**. La notion de **cadre de vie**, de sérénité et de sécurité prend alors tout son sens. Une réflexion pédagogique collective permet de rétablir la confiance entre l'élève et l'adulte et une réflexion sur les politiques disciplinaires / éducatives peut permettre d'apaiser un climat scolaire parfois difficile. Le CPE devient alors **un acteur central et un point de référence** au sein de l'établissement scolaire au travers d'actions qui sont mises en place (conceptualisation d'espaces de vie élèves lors de réhabilitation, aménagement des espaces intérieurs et extérieurs de l'établissement, projets initiés dans le cadre des foyers socio-éducatifs (collège) ou des maisons des lycéens / conseils à la vie lycéenne (lycée).

Par ailleurs, la notion d'épanouissement personnel peut se développer à travers l'**aspect culturel**. Le CPE a son rôle à jouer en tant que « facilitateur » dans le déploiement d'actions culturelles au sein des établissements scolaires. Deux thématiques se dégagent à nouveau : **Comment faire entrer la culture dans les établissements scolaires ? Comment donner envie aux élèves de se rendre dans les lieux de culture ?** L'**éducation artistique et culturelle** (EAC) peut participer à l'épanouissement personnel de certains élèves. En effet, l'EAC se veut transversale et peut permettre une **ouverture des champs du possible pour l'élève à travers la prise en compte de celui-ci dans sa globalité**. L'EAC est certes une obligation pour les établissements scolaires mais on se doit de la penser comme une **politique artistique et culturelle** plus large et en direction du plus grand nombre, sans être une superposition d'actions sans lien. Le CPE est là aussi une **interface possible dans l'articulation et le lien nécessaire entre disciplines, vie scolaire et l'extérieur**.

### Documents associés

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, textes de référence : <http://goo.gl/S5HgL>.

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, sites de référence : <http://goo.gl/bd8Fy>.



## POLITIQUES DISCIPLINAIRES ET POLITIQUES ÉDUCATIVES

### Intervenants

**Annabelle Lapachet**, *principale au collège de Montrésor, Indre-et-Loire.*

**Christophe Bohême**, *proviseur vie scolaire, rectorat, Orléans-Tours.*

### Résumé / conclusions

#### **La mise en place des nouvelles procédures disciplinaires peut-elle améliorer le climat scolaire des EPLE et de quelles manières ?**

Une **modification de fond et de forme** doit potentiellement amener des **solutions dans la gestion des élèves considérés comme « gêneurs »** tant dans leur comportement non respectueux du règlement intérieur, que dans leur manque d'assiduité, dans l'absence de travail, d'investissement scolaire ou dans le « respect » des enseignements. Ces différents aspects transforment souvent la relation de l'élève vis-à-vis de l'école en source de conflits, en particulier avec les enseignants lors du temps de classe.

Travailler sur les difficultés rencontrés par les enseignants et les éducateurs dans la gestion d'élèves « gêneurs » est une **tâche qui ne peut être que collective** : temps formels et informels au sein de la communauté éducative de l'EPLE, stages « établissement » et formation institutionnelle des néo titulaires. La réflexion sur la manière de **construire la maîtrise de sa propre autorité** ; clé d'une gestion de classe avertie et d'un **bon climat d'établissement**.

Il importe d'expliciter les concepts de punition et de sanction, de les replacer dans le cadre réglementaire institutionnel et éthique (c'est à dire de les couper du champ émotionnel), ainsi que dans le fonctionnement de l'établissement au travers du **projet d'établissement** et du **projet vie scolaire**.

La **professionnalité du CPE l'amène à la mise en place d'outils de régulation, d'évaluation et de communication** qui permettent l'information de la communauté éducative sur les politiques éducatives et disciplinaires. Celui-ci se doit alors d'investir les champs pédagogiques et didactiques (« **entrer en pédagogie** ») afin d'en faire des outils de maîtrise de climat scolaire.

La réflexion et le travail sur le climat scolaire se doivent d'être envisagés de façon **collective** et  **pilotés par l'équipe de direction de l'établissement** donnant ainsi tout son sens au statut de **conseiller technique au CPE**.

La mise en place des nouvelles procédures disciplinaires améliorent le climat scolaire des EPLE dans la mesure où elles font l'objet d'une compréhension et d'une mise en œuvre commune.

### Documents associés

Diaporama de Nadette Fauvin, IA-IPR EVS : <http://goo.gl/4Ox6Z>.

### Liens

Réforme des procédures disciplinaires : <http://goo.gl/SC6a7>.

Vade-mecum et fiches ressources sur les nouvelles sanctions disciplinaires : <http://goo.gl/AAFET>.



## LE CPE PÉDAGOGUE ET ÉVALUATEUR

### Intervenants

**Stéphanie Duclos**, CPE au collège Littré, Bourges, Cher.

**Géraldine Chaptinel**, CPE au lycée professionnel, LDM Jean Mermoz, Bourges, Cher.

### Résumé / conclusions

Comment l'animation éducative du CPE peut-elle permettre l'**acquisition de compétences chez l'élève** ? Quelle place est donnée au CPE **dans l'évaluation et la validation transversales des compétences** ? En tant que pilote de la vie scolaire, quelle est la participation du CPE dans la mise en place des dispositifs au service des apprentissages des élèves (tutorat, accompagnement personnalisé, projet personnalisé de réussite éducative, fiches, etc.) favorisant l'apprentissage et l'évaluation de compétences ?

Nous pensons encore assez généralement que les compétences sociales et civiques ne s'apprennent pas.

Le CPE est aussi un pédagogue de l'éducation. À ce titre, il construit des situations d'apprentissage pour l'acquisition des compétences sociales et civiques. Le changement des profils des élèves accueillis rend cet apprentissage indispensable à l'instauration d'un climat scolaire serein. De nombreuses occasions permettent aux CPE de construire seuls ou avec d'autres - par exemple avec les professeurs - des dispositifs pédagogiques mettant en activité les élèves et permettant une reconnaissance des acquis des élèves : renseignement d'items du socle ou valorisation de compétences acquises sur le nouveau livret scolaire au baccalauréat général et technologique. Les heures de vie de classe, les instances, l'implication du CPE dans des projets avec les professeurs sont autant d'occasions à saisir, **non pas pour faire plus, mais pour faire autrement**. Les CPE qui sont engagés dans ce changement de pratiques professionnelles font travailler les élèves sur bien d'autres compétences que les compétences 6 et 7. La compétence 1 est essentielle pour verbaliser ses émotions et réduire la violence.

### Documents associés

Diaporama des intervenantes : <http://goo.gl/kmLch>.

Nouveaux livrets scolaires au baccalauréat général et technologique : <http://goo.gl/SDg9P>.



## DU PROJET VIE SCOLAIRE AU PROJET VIE DE L'ÉLÈVE

### Intervenants

**Arnaud Cady**, CPE au collège Jean Monnet, La Loupe, Eure-et-Loir.

**Michel Chesne**, proviseur au lycée polyvalent Silvia Monfort, Luisant, Eure-et-Loir.

### Résumé / conclusions

**Le projet éducatif de vie scolaire relève d'un processus collectif** orienté vers la vie de l'élève et celle de l'établissement. **C'est le moteur de la politique éducative.** La réalisation des actions mises en place et l'évaluation des résultats sont l'affaire de tous. Le projet éducatif de vie de l'élève constitue un volet du projet d'établissement. Il permet d'orienter la politique d'éducation et de socialisation des élèves, de susciter et de soutenir l'engagement de la communauté scolaire dans la politique éducative de l'établissement et joue un rôle déterminant dans le climat scolaire et la réalisation des missions de l'école. Le projet éducatif de la vie scolaire (vie de l'élève) fédère les énergies pour partager, transmettre les valeurs afin de dépasser les clivages entre apprentissage et éducation. Le projet de service de la vie scolaire est construit pour servir le projet éducatif de vie scolaire. Il permet aussi de gérer au mieux les compétences d'une équipe souvent hétérogène, de dynamiser / mobiliser les collaborateurs sur des missions / objectifs communs qui donnent du sens à la scolarité de l'élève. Pour cela, il favorise les collaborations et coopérations nécessaires pour atteindre les objectifs, voire ajuster l'action en se reportant à un document formalisé. Ce même document permet la constitution d'une mémoire au sein de l'établissement. Cela sous entend une complémentarité où le CPE a une action dans l'évaluation des élèves, notamment à travers la validation d'items larges du socle commun de compétences et de connaissances en collaboration avec les enseignants qui restent les spécialistes disciplinaires. Au quotidien, la notion de projet éducatif de la vie scolaire se traduit par la mise en œuvre de microprojets où on retrouve le CPE à l'initiative. Pour ce faire, le CPE s'appuiera sur les instances existantes (conseil d'administration, commission permanente, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, conseil à la vie lycéenne, etc.) et s'inscrira dans un projet éducatif plus vaste, le projet d'établissement.

### Documents associés

Textes de référence : <http://goo.gl/sZwRC>.

### Liens

Rapport de l'inspection générale sur la politique éducative de Pierre Saget : <http://goo.gl/UVR1X>.



## LES TICE ET LE CLIMAT SCOLAIRE

### Intervenants

**Christophe Poupet**, professeur - documentaliste au lycée polyvalent Pasteur, Le Blanc, Indre et lante webmestre.

**Myriam Sudre**, CPE au lycée Maurice Genevoix, Ingré, Loiret.

### Résumé / conclusions

L'école se trouve actuellement dans une **phase de transition** importante concernant le numérique. Elle doit **promouvoir ce support** et l'utilisation de celui-ci, accompagner les élèves vers un **usage intelligent des TUIC**. Elle doit permettre à l'intégralité de ses usagers de pouvoir en bénéficier. Parallèlement à cela, le temps du numérique n'est pas le même que celui de l'école. On se trouve donc **en situation d'apprentissage** où **l'élève peut être en capacité de vérifier les savoirs en temps réel, voire à être plus informé et formé que le personnel encadrant** au sein de l'établissement scolaire.

La **multiplicité des logiciels** d'exploitation des absences, des logiciels de communication et des accès à l'information concernant les élèves **ne permet pas une rationalité forte des pratiques**, notamment concernant le climat scolaire. Les CPE sont trop souvent **des praticiens du quotidien sans une réelle formation** pour mutualiser les informations et ainsi croiser et rendre pertinentes leurs interventions auprès des élèves et des familles. Il faut donc accompagner les CPE vers le statut de « **digital migrant** » afin que le fossé ne se creuse pas plus avec les élèves, les « **digital natives** ».

La principale évolution de l'école pour les années à venir sera d'**apprendre à l'élève à « hacker » l'information**, c'est-à-dire à la décortiquer et à apprendre à publier. Les CPE peuvent apprendre aux élèves une utilisation plus vertueuse des TUIC.

### Documents associés

Diaporama des intervenants : <http://goo.gl/Cnny2>.

**Eduscol Numérique**, « les clés du Web 2.0 » : <http://goo.gl/v1eHn>.

**Esen**, « Impact des technologies numériques sur l'espace-temps dans le travail des acteurs de l'école » : <http://goo.gl/WCT1p>.

**Eduscol**, portail de ressources Internet responsable : <http://goo.gl/KGipd>.

**Padeia**, « les réseaux sociaux » : <http://goo.gl/tG5bz>.

### Liens

Le **BYOD** ou « **Bring Your Own Device** » : <http://goo.gl/64I07>.

« **Digital native** » & « **Digital migrant** » : <http://goo.gl/jja4>.

Notion de vie privée et les possibles dérives : <http://goo.gl/1aC1A> et <http://goo.gl/1LI5T>.



## TABLE RONDE

### Intervenants

**Claude Bisson-Vaivre**, *doyen de l'inspection générale Établissements et vie scolaire.*

**Dominique Raulin**, *ancien directeur du CRDP d'Orléans-Tours.*

**Danièle Rembault**, *IA-IPR Établissements et vie scolaire.*

**Daniel Fromentaud**, *responsable académique des EMS.*

**Franck Houriez**, *principal du collège Lucie Aubrac, Villemandeur, Loiret.*

**Jean-Louis Skarka**, *délégué académique à la vie lycéenne.*

### Résumé / conclusions

**Place du CPE dans l'établissement.** L'expertise du CPE est au service des élèves. Son champ d'action est l'éducatif. Il conseille en matière de politique éducative et est force de proposition. La mise en cohérence de toutes les actions revient au chef d'établissement. Elle est à construire avec tous les acteurs dont ceux de l'équipe vie scolaire. L'identification des compétences des différents acteurs est nécessaire, sans oublier les outils numériques. Plus il y aura l'intégration des Tice, plus il y aura du temps pour construire des projets d'accompagnement. L'objectif est de rendre l'expertise collective car il y a porosité des missions dans la communauté éducative. On doit ainsi pouvoir partager des espaces, des compétences.

Le professionnalisme n'est pas la dispersion. Depuis 1982, de nombreuses évolutions sont apparues et il y en aura d'autres à venir. Le cadre reste la circulaire de 1982. Le CPE n'est pas qu'un comptable des absences.

**Rôle des bilans d'activités.** Le bilan d'activités doit être rédigé en fonction des objectifs clairement affichés et partagés. Il permet d'ajuster ou de modifier les actions au service du projet éducatif.

**Rôle du chef d'établissement.** Le chef d'établissement demeure le pilote du projet éducatif. Il recherche l'articulation entre le pédagogique et l'éducatif. Le CPE pourrait être au service de cette complémentarité éducatif / pédagogique. Les outils existent : conseil pédagogique, actions *Éducation à...*, CESC, actions de réparation, tutorat, socle commun (1<sup>ère</sup> entrée avec légitimité) pour les piliers 6-7. En développant, l'outillage pour les diagnostics du climat scolaire avec prise en compte de la parole des élèves, on pourrait formuler des projets vie scolaire (ou projets éducatifs) plus pertinents.

**Socle commun.** C'est une vraie opportunité pour les CPE. Les CPE ont à construire des situations d'apprentissage du socle commun avec les professeurs, les conduire. Ils seront en mesure d'évaluer les élèves dans une complémentarité avec les enseignants (voir le site réalisé par des CPE de l'académie d'Orléans-Tours avec le CRDP : <http://lesoclecommun.fr>).

**En conclusion**, les CPE doivent travailler en complémentarité et non pas en opposition avec les autres acteurs dont les enseignants. Certains aspects du modèle français sont enviés et exportables. Le socle commun est une démarche complètement éducative et structurante pour l'élève.

Directrice de publication :  
Nadette Fauvin, IA-IPR Établissements et vie scolaire.

Maquette : Yannick Blin-Le Floch.

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours  
21 rue Saint-Étienne  
45043 Orléans Cedex

Février 2013.

Crédits :  
Larry Conboy (couverture, 9 et suivantes).



# Colloque CPE 2012

Le conseiller principal d'éducation agit conformément à la circulaire n°82-482 du 28 octobre 1982. Le besoin accru d'éducation rend plus forte encore la nécessité d'assurer la cohérence entre les enseignements et la vie scolaire, et de travailler à une prise en charge globale de l'élève.

Le colloque CPE 2012 (Eure-et-Loir / Loiret) s'est tenu le 18 avril 2012 au collège Max Jacob de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Le présent recueil constitue les actes de ce colloque dans sa version simplifiée. Il est le témoin des débats et le guide des ressources exhaustives consultables sur le site web académique (<http://cpe.ac-orleans-tours.fr>).

